



**Assemblée générale du 06 décembre 2017**  
*Extrait des délibérations*

**Délibération sur la suppression de 14 postes au sein de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes :**

A la suite des décisions gouvernementales concernant la réduction drastique des ressources fiscales des Chambres de Commerce et d'Industrie de 2014, 2015 et 2016, une nouvelle réduction annoncée en 2018 de -17%, oblige la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes à engager une démarche de réduction des coûts répondant à la fois à l'obligation budgétaire qui lui est faite et à l'adaptation de ses missions auprès des CCIT.

Conformément à la Stratégie, au SROM et aux Schémas sectoriels l'objectif de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes reste celui de maintenir, autant que faire se peut, l'ensemble de ses missions d'assistance technique et d'encadrement définies et la contrainte budgétaire l'oblige à des réductions d'effectifs au sein des différentes directions.

**Il est proposé à l'Assemblée Générale de supprimer par voie de conséquence les postes de :**

- Responsable Ressources Humaines, occupé par [REDACTED]
- 2 Assistantes Spécialisées, occupés par [REDACTED]
- Documentaliste, occupé par [REDACTED]
- Chargé d'Etudes Juridiques, occupé par [REDACTED]
- Responsable exploitation informatique, occupé par [REDACTED]
- Chargé de Projets informatiques, occupé par [REDACTED]
- Chargé de Mission II, occupé par [REDACTED]
- Technicien systèmes d'information, occupé par [REDACTED]
- Chargé de Communication, occupé par [REDACTED]
- Manager II, occupé par [REDACTED]
- Responsable d'Activité, occupé par [REDACTED]
- Assistante Administrative, occupé par [REDACTED]
- Chargé de missions à l'international, pourvu par contrat à durée déterminée prenant fin le 4 décembre 2017,

Le coût chargé des mesures éventuelles de ces suppressions de postes est estimé à :  
1 113 386 €.

Il convient d'ajouter à ce coût une enveloppe budgétaire destinée aux mesures d'accompagnement pouvant aller jusqu'à 9 K€ en fonction des profils des agents concernés.

Compte tenu de ce qu'il vient d'être exposé :

**Il est proposé à l'Assemblée générale, dans le cadre de la Stratégie, du SROM et des Schémas sectoriels:**

- De mettre en œuvre la procédure de licenciement pour suppressions de postes prévue à l'article 35-1 du statut du personnel administratif des CCI à l'encontre de [REDACTED] Responsable Ressources Humaines, [REDACTED] – Assistante Spécialisée, [REDACTED] – Responsable exploitation informatique, [REDACTED] – Chargée de Communication, [REDACTED] – Manager II, [REDACTED] – Responsable d'Activité, [REDACTED] – Assistante Administrative, [REDACTED] – Chargé d'Etudes Juridiques, [REDACTED] – Chargé de Projets Informatiques, [REDACTED] – Technicien systèmes d'information, qu'ils occupent au sein de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes ;

- D'autoriser le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes à prendre toutes les mesures utiles conformément à l'article 35-1 du statut du personnel administratif des CCI.

---

<b>Quorum :</b>	<b>61</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>108</b>
<b>Présents :</b>	<b>63</b>	<b>Voix contre :</b>	<b>0</b>
<b>Représentés :</b>	<b>45</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

---

Extrait certifié conforme

Le 12 décembre 2017, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND